

ille, Grand'rue 20.

és de la saison.

le monde aux prix

double larg., le mètre 1 fr. —
ssins, le mètre de fr. 7.75 à 75 c.
ssins, le mètre de fr. 8.50 à 90 c.
ssins, le mètre de fr. 16.50 à 80 c.
larg., le mètre de fr. 1.95 à 14 c.
prima, le mètre de fr. 1.15 à 50 c.
geurs, le mètre de fr. 9.90 à 55 c.
ur fil, le mètre de fr. 5. — à 40 c.
et mél., la pièce de fr. 28.50 à 4.50
andrs, la pièce de fr. 5.80 à 1.40

ez échantillons des meilleures
laines de Berne
Gygax fabricant, Bieinbach.

Bulle. FERBLANTERIE
zing, tôle galvanisée,
lait, couleuses,
toute concurrence.
de l'Ecu.

mac d'efficacité
sans égale
gnan (Emmenthal). — (Préparé
re Mich. Schüppach, à Langnau.)
blessé de l'estomac, anémie, fai-
gale pour le rétablissement de la
s éprouvé (combinaison de fer et
s peu fortunées, une bouteille de
4 semaines. Recommandé par les
at & Bourgnecht; Romont; L.
r.



ttention!
ontre remboursement de 5 fr.
tapis de commode;
s en argent britannique restant
anches;
 assorties de même métal;
ax de table avec bonne lame et
bois noir;
 désappareillés avec bordures
rouges.
s 21 pièces solides, bien condi-
ontes neuves au prix dérisoire
5 fr. et m'engage à repren-
ne convenant pas. A chaque
s gratuitement un morceau de
nit de lis.
Mme F. Hirsch,
Untere Kirchgasse 7, Zurich.

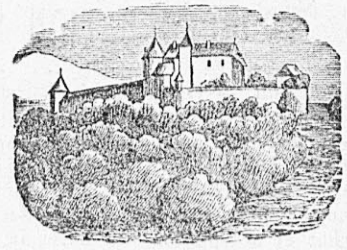
mande de suite,
Midi de la France, un
berger-vacher
s à traire.
en stipulant le salaire demandé,
X à Haasenstein & Vogler, à



ie Lenz, imprimeur-éditeur.



LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50
> > 6 mois, > 2 50
Etranger, 1 an, 9 fr., 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.
Prix du numéro : 5 cent.
On s'abonne dans les bureaux
de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Organe de l'UNION DÉMOCRATIQUE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Prix des annonces et réclames :
Annonces : Canton, 10 cent.
Suisse, 15 c.; Etranger, 20 c.
la ligne ou son espace.
Réclames : 30 cent. la ligne.
S'adresser à l'agence de pu-
blicité Haasenstein & Vogler, à
Bulle, Grand'rue 20; Fribourg,
place de l'Hôtel de Ville, ou à
ses succursales.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 5⁴⁵ 10⁴⁰ 2⁵⁵ 8²⁵ ← Bulle, arr. 7⁵⁸ 1²⁷ 4⁵³ 10⁴⁰

BULLE, le 16 novembre 1897.

Au Grand Conseil.

Dans la séance de vendredi au Grand Conseil, il a été donné lecture d'une lettre du comité central du Vevey-Bulle-Thoune, maintenant son projet de voie étroite et revendiquant ses droits à la subvention qui lui a été allouée par le Grand Conseil fribourgeois. Le comité se dit en bonne voie de fournir sa justification financière : il ajoute qu'il a l'intention de prendre la force motrice aux usines électriques de Montbovon. Le comité donne l'assurance que la section Vevey-Châtel-Bulle-Montbovon serait la première construite et livrée à l'exploitation.

Cette lettre a été renvoyée au Conseil d'Etat, pour rapport.

Nous ne voyons, quant à nous, aucun mal à ce que le Vevey-Bulle-Thoune s'exécute, étant de ceux qui cherchent avant tout le développement de notre belle région par l'établissement de voies nouvelles de communication, car il n'existe peut-être pas en Suisse de région de pareille importance condamnée à vivre ainsi à l'écart des relations faciles. Toutefois, nous sommes quelque peu sceptiques du côté du Vevey-Bulle-Thoune qui nous a si longtemps berné et qui ne semble s'être réveillé qu'à l'heure précise où un projet nouveau s'avance à notre horizon.

Nous avons, quant à nous, fait bon accueil à tout effort, d'où qu'il viant, en vue de donner un peu d'essor à la population de la Gruyère et nous serons, demain comme hier, avec ceux qui veulent faire quelque chose, contre ceux qui ne veulent rien faire. Nos sympathies iront au Vevey-Bulle-Thoune aussi bien qu'à toute autre société. Mais, de grâce, qu'on ne nous berne plus et qu'on ne nous allèche pas par de

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 6

LA SACRIFIÉE

PAR ÉDOUARD ROD

Et ce mal latent, sourd, tenace, fatal, qui détraquait l'être gracieux dont j'observais les douloureux silences, qui peu à peu versait dans son cœur — presque encore un cœur de jeune fille — le désenchantement, l'amertume et le doute, m'emplissait d'une pitié attendrie, m'inspirait des révoltes juvéniles contre l'injustice de la vie, des soifs de dévouement, des besoins de souffrances compatissantes et partagées, — bref, tous les sentiments romantiques d'un amour d'adolescent.

De tels sentiments se communiquent presque toujours, d'autant plus contagieux qu'ils se croient mieux cachés : bientôt il me sembla que Mme Andouin me voyait arriver avec plaisir. La politesse presque indifférente avec laquelle elle m'accueillait les premiers temps se faisait peu à peu affectueuse, devenait prévenante. Elle m'entoura de ces mille petits soins où excellent les femmes, avec des ruses gracieuses pour que j'en jouisse sans m'apercevoir à qui je les devais : c'était toujours, semblait-il, Andouin qui avait réclamé ses plats favoris, les jours où l'on comptait sur moi ; ces jours-là, toujours en l'honneur d'Andouin, les vases se fleuraient de fleurs fraîches, l'appartement prenait un air de fête, presque de joie. Moi, j'acceptais ces gâteries sans me demander ce qu'elles signifiaient, heureux de les avoir et d'en jouir sans arrière-pensée.

Naturellement, le moment arriva où, tout à fait de la famille, je fus initié à la vie intime du jeune ménage. Sans doute, Mme Andouin, malgré l'amitié qu'elle me témoignait,

douces promesses pour le plaisir seul de faire cha-
virer le chemin de fer routier!

* * *

Dans la même séance, M. Bourgnecht et M. Col-
laud ont essayé de tourmenter M. Python à propos
d'une dépense de 12,000 fr. que l'Université prend
dans la bourse de l'Etat pour chauffer ses Bulgares.

Mais M. Python ne se tient pas pour battu ; il se dé-
fend avec son outrecuidance coutumière et, au mépris
de ce qu'il fait raconter dans les cafés par ses valets,
il déclare que l'Université ne pourrait supporter de
pareils frais et que, si on ne plongeait pas par sur-
prise la main dans la poche du contribuable, il serait
nécessaire de procéder régulièrement en demandant
un subside.

Ailleurs, un chef de gouvernement parlant de la
sorte eût été hué et M. Bourgnecht a bien essayé de
flétrir ces procédés sud-américains, mais le Grand
Conseil a abdicqué en donnant à son hypnotiseur 37
voix contre une minorité d'une vingtaine venue des
différents groupes de l'opposition.

Samedi, le Grand Conseil a examiné une pétition
de la paroisse de Montbovon sollicitant la remise
d'une somme de 177 fr. à titre d'impôt sur les som-
mes destinées à la construction de la nouvelle église
de ce village. Cette pétition a été renvoyée à la com-
mission compétente.

A la séance d'hier, lundi, le Grand Conseil a admis
le recours en grâce de l'ancien notaire Favre, bien
connu à Bulle.

NOTARIAT

Sous ce titre, on lit dans la *Liberté* du 12 novem-
bre :

Nous apprenons avec plaisir que M. Fasel, gref-

conservait vis-à-vis de moi la plus délicate réserve. Mais Andouin, lui, ne se gênait plus de se montrer au naturel, avec le fond de brutalité qu'il cachait si bien d'habitude sous ses dehors de courtoisie ou de bonhomie, avec sa gourmandise, sa violence, son manque de tact, son égoïsme, — tous les défauts qu'il possédait depuis longtemps et qu'alors seulement je découvris l'un après l'autre. Pour un retard d'un instant, il grondait d'un ton de maître irrité, avec des mots blessants, affectant même de s'adresser à moi :

— Tu vois, mon cher, et c'est toujours la même chose...
Jamais un repas à heure fixe... Vingt minutes de retard :
c'est plus commode pour brûler le rôti à loisir... Car il sera
brûlé, tu peux en être sûr !...

Et j'étais seul à remarquer le regard douloureux de la
jeune femme, que ces reproches, devant témoin, blessaient
jusqu'au fond de son amour-propre.

Quelquefois, d'ailleurs, la mauvaise humeur tyrannique
d'Andouin éclatait sans cause directe : il renvoyait un plat
qui lui déplaisait tout à coup, ou, à propos d'une toilette qui
n'était pas de son goût, se lançait dans d'interminables per-
sifflages.

Jamais il n'entendit gronder l'orage dans les silences de
sa femme ou dans les vibrations de sa voix quand elle lui ré-
pondait, en tendant toute sa volonté pour rester calme :

— Mais, mon ami, je vous assure que vous vous trompez...
Cette couleur dont vous vous moquez n'a rien de ridicule,
c'est la nuance de l'année, tout le monde en porte.

Il riait, de ce rire irritant, dédaigneux, qui lui servait
d'argument, et, pour peu qu'il fût en verve, continuait ses
quolibets. Parfois, j'intervenais, je tâchais de détourner la
conversation, ou même je me hasardais à défendre l'avis de
Clotilde :

— Ah! ces amis ! s'écriait alors Andouin, ils sont tous les
mêmes, ils prennent toujours le parti de la femme... C'est
plus fort qu'eux... Et vous vous y laissez prendre, mesdames,
vous les croyez, vous pensez : « Voilà le mari qu'il m'aurait

fer à Tavel, vient de subir avec succès ses examens
de notaire.

Nos sincères félicitations !

Ce point d'exclamation final vaut à lui seul toute
une mine d'or.

Ce serait à croire que le journal du pouvoir au-
rait voulu, par là, se moquer du pouvoir lui-même.
Car cette nomination est un passe-droit dont quelque
cas de force que M. Python pourrait déclarer « ma-
jeure » suffirait seul à donner l'explication. Or, M.
Python ne nous la donnera pas.

Toutefois, cette admission, qui a soulevé les prote-
tations des candidats au notariat, ne s'explique pas
d'elle-même. Aucune des obligations prévues n'a été
remplie. Ni les deux ans de lycée, condition pourtant
bien élémentaire, ni les études de droit ! (A quoi bon
une université puisqu'on sacrifie ceux qui la fréquen-
tent à celui qui la délaisse!) Pas de licence en
droit, par conséquent ! Pas de stage non plus ! Cette
dernière formalité peut toutefois être éludée lorsque
le candidat a fait preuve de qualités spéciales dans
l'exercice de fonctions publiques.

Or, les « qualités spéciales » de M. Fasel sont
peut-être d'avoir traité ces affreux radicaux bullois
avec un sans-gêne quelque peu proverbial. Pour ne
citer qu'un fait, bornons-nous à rappeler qu'il a
trouvé naguère le moyen, comme agent d'affaires,
d'arracher à un honorable et solvable cafetier de no-
tre ville une note de 109 fr. pour un simple montant
de 9 fr. que ce dernier devait.

Quel dentiste, hein ! Arracher toute la mâchoire au
lieu d'une petite dent ! Décidément, cet homme était
trop fort pour que M. Python l'oublât.

Nos sincères félicitations !!!

fallu !!! » Eux, cependant, les malins, les roublards, profitent
de l'expérience des autres, se disant *in petto* : « C'est moi, par
exemple, qui ne ferai pas la bêtise de me marier !... »

Il arriva que, sur une de ces tirades ironiques qui se pour-
suivaient et se recommençaient à l'infini, Clotilde, à bout de
forces, des larmes plein les yeux, sortit avec un regard indig-
né. Je ne pus me contenir, j'intervins vivement Andouin :
— Mais, malheureux que tu es, ne vois-tu donc pas que tu
tourmentes ta femme ?... Es-tu aveugle ?... Ne comprends-tu
rien ?...

Ma boutade était partie avant réflexion, comme un cri
longtemps contenu. Andouin, étonné d'abord, me regarda
sans comprendre, puis éclata de rire :

— Qu'est-ce que tu me chantes là, me répondit-il... Où an-
rais-tu appris comment il faut traiter sa femme, toi qui as à
peine eu des maîtresses ?... Il faut gronder souvent, en mé-
nage, c'est le seul moyen d'être bien soigné, — et d'être le
maître !...

Sa brusquerie m'arrêta, car j'allais, je crois, lui dire tout
ce qui m'oppressait, lui reprocher son égoïsme, sa brutalité,
le rôle qu'il me faisait jouer en me mettant en tiers dans ses
scènes de ménage, j'allais plaider pour l'opprimée, enfin. Et
qui sait s'il me l'eût pardonné ?... Mais je me contins ; je lui
dis seulement :

— Tu as raison, je n'ai aucune expérience en ces matières,
et tu as plus vécu que moi... Pourtant, je vois ce que tu ne
vois pas : je vois que tu es en train de gâter ton bonheur,
pour rien, et que, si ta femme se détache de toi, ce sera ta
faute !...

Il haussa les épaules et coupa court à l'entretien par une
plaisanterie :

— Tu ne sais pas ce que tu dis... Ma femme est parfaite-
ment heureuse... Demande-le plutôt à ma belle mère, si tu ne
me crois pas...

Je n'insistai pas davantage : ce n'était point mes affaires,
après tout...

CONFÉDÉRATION SUISSE

Rachat. — On lit dans la *Revue* :
Les journaux favorables à la haute banque ne trouvent que peu de paroles pour apprécier l'offre des banques cantonales. C'est le silence du deuil. Le projet si tendrement caressé est en pièces. On se trouve aujourd'hui entre deux éventualités : 1° rejet du rachat et acceptation des offres du consortium genevois, celles-ci étant plutôt onéreuses pour la compagnie du Jura Simplon; 2° adoption du rachat et, en ce cas, acceptation des offres beaucoup plus favorables faites par les banques cantonales sous les auspices de la Confédération. Perdre à la fois les chemins de fer et l'occasion de présurer une fois de plus notre compagnie occidentale, c'est jouer de guignon. Il faut croire que la finance fera tout pour prévenir cette catastrophe et poussera avec un redoublement de vigueur au referendum.

Règlement militaire. — La conférence des commandants de corps d'armée, des divisionnaires, des chefs d'arme et des chefs de service, réunie à Berne depuis lundi, a examiné dans six séances l'avant-projet élaboré par le chef du département militaire, concernant un nouveau règlement d'uniforme pour l'armée suisse. Les délibérations ont été closes jeudi matin. La conférence n'a pas pris de décision définitive; la discussion qui a eu lieu a amené d'une façon générale l'approbation des principes du projet. Le département va maintenant établir, sur la base des observations qui ont été faites, un projet définitif qui sera soumis au Conseil fédéral. On espère pouvoir terminer cette question dans le courant de l'hiver.

Assurance des chevaux et du bétail. — Au mois d'octobre 1897, la « Garantie Fédérale », société mutuelle d'assurances contre la mortalité des bestiaux, avec direction pour toute la Suisse à Neuchâtel, avait à indemniser en Suisse 39 et du 1^{er} janvier au 31 octobre 1897 227 sinistres.

Dans le même mois, elle a admis 89 nouveaux sociétaires suisses avec un capital d'assurance de 138,890 fr. (Octobre 1896 : 63 nouveaux sociétaires avec une valeur assurée de 95 780 fr.)

Total du 1^{er} janvier au 31 octobre 1897 : 750 nouvelles admissions en Suisse avec une valeur d'assurance de 1,130,845.

Berne. — Le gouvernement bernois a décidé le retrait du décret du 23 juillet 1893, interdisant l'exhibition du drapeau rouge. Il déclare que les motifs qui avaient amené cette interdiction n'existent plus. Le Conseil d'Etat s'est occupé, en outre, de la question de l'emplacement de la nouvelle Université. — Il se prononce pour les Grands-Remparts.

Uri. — Dans la nuit du 13 au 14, à Bürglen, une femme, âgée de 60 ans, veuve d'un employé de chemin de fer, et qui demeurait seule, a été assassinée par des inconnus, qui ont emporté le peu d'argent qu'elle avait chez elle.

St. Gall. — Dimanche soir, la fabrique de chaussures de la Sitter a été détruite par un incendie. On croit à la malveillance.

Un jendi que je venais, comme chaque semaine depuis quelque temps, déjeuner avec mes amis, je trouvai Mme Audouin seule. Je voulus me retirer en m'excusant. Elle me retint : — Mon mari a dû partir ce matin de bonne heure, me dit-elle... Il est à Orléans, pour une affaire urgente... Mais il m'a bien recommandé de vous garder.

J'hésitais encore, en me disant que la recommandation d'Audouin avait été probablement accompagnée de quelque plaisanterie d'un goût douteux. Elle ajouta, confiante et simple :

— Vous n'aurez que ma compagnie, c'est vrai... Mais je vous ai fait une surprise... Vous n'allez pas me laisser en tête-à-tête avec un de vos plats favoris?...

Je restai : pouvais-je faire autrement?...

Il fut charmant, ce déjeuner, sans coquetterie ni flirt : un déjeuner de vieux amis. Après un moment d'embarras — je me sentais très timide — la conversation prit son vol, devint abondante, vive, familière, comme entre deux personnes qui ont beaucoup d'idées communes et se plaisent à les échanger. Délivrée du regard toujours prêt à l'ironie dont Audouin la snivait, de l'impatience condescendante avec laquelle il l'écoutait, quand il daignait l'écouter, de la peur constante qu'il lui faisait, enfin, la jeune femme, échappée à son habitude morbidesse, se révélait sous un jour nouveau, gracieuse, expansive, spirituelle, l'intelligence alerte, curieuse de tout.

Je n'ai jamais su parler aux femmes : il m'est impossible de trouver ces jolis riens qui les font sourire et gazouiller; pourtant, je me sentis bientôt parfaitement à l'aise.

Ronçant à chercher des bagatelles que je n'aurais pu trouver, je me mis à parler de choses qui me préoccupaient; et je vis bien que je ne l'ennuyais pas. En ce moment-là, les journaux étaient remplis de détails sur l'instruction de l'affaire de Porlezza, qui avançait avec une extrême lenteur, et cette affaire, à laquelle le hasard m'avait mêlé, m'intéressait extrêmement. Je m'indignai contre le juge informateur. Ce magistrat, ne pouvant ou ne voulant rien comprendre à la

Grisons. — Tobie Jenny, le voleur bien connu, vient de comparaître devant le tribunal cantonal. A plusieurs reprises, Jenny, enfermé dans l'établissement pénitentiaire de Realta, a réussi à s'évader pour reprendre sa vie errante, marquée par des larcins de tous genres. Il a partout eu maille à partir avec la justice et a subi une détention préventive dans différents cantons. A Realta, il s'est bien conduit et s'est convenablement acquitté de son travail. Devant le tribunal, son système de défense a consisté à prétendre qu'il croit aux sorcières et aux revenants et à attribuer à ces esprits malfaisants les coupables suggestions qui l'ont poussé au mal. Il a avoué avoir commis depuis 1894 au total 23 vols, dont 5 d'une certaine importance. En général, il faisait main basse sur tout ce qui se trouvait à sa portée et on trouve parmi ses vols les objets les plus divers : du café, des raisins, des cerises, des poires, du miel aussi bien que des vêtements, des chapeaux, des bas et des chaussures, une montre, des boutons de manchettes, des bagues d'or et un fusil Peabody. — Jenny a été condamné à 2 1/2 ans de détention au pénitencier. Combien de temps pourra-t-on le garder sous les verrous?

— Une conférence a eu lieu, à Coire, entre le conseil d'administration des chemins de fer rhétiens et le gouvernement. Elle s'est occupée des projets Holzbeer, spécialement au point de vue financier, et les a jugés, partiellement du moins, inexécutables.

Argovie. — Hier matin, à Aarau, une jeune personne de 17 ans, qui était accusée de vol, s'est jetée par la fenêtre d'un quatrième étage dans la rue. Elle a été transportée à l'hôpital dans un état désespéré.

Tessin. — Samedi a eu lieu une conférence entre les délégués du gouvernement et des municipalités de Bellinzzone, Locarno, Lugano et Chiasso, pour examiner la question du raccordement du réseau téléphonique tessinois avec celui de la Suisse centrale. La conférence a exprimé le désir que la nouvelle ligne passe par le Gothard et non par le Saint-Bernardin, qu'elle soit aussi raccordée avec Milan, et que le canton assume 50 pour cent de la garantie exigée par la Confédération.

— A la demande des autorités de Campo, ce village de la vallée de Maggia que menace un formidable éboulement, M. le professeur Heim vient de procéder à une expertise très minutieuse dont les résultats seront consignés dans un rapport adressé au Conseil d'Etat du Tessin pour être par lui transmis au Conseil fédéral. M. Heim est d'avis que, pour prévenir une catastrophe, il faudrait établir en amont du massif qui est en mouvement des galeries destinées à en détourner l'eau. Cela fait, il faudrait établir des digues et procéder à un reboisement. Les frais occasionnés par ces travaux seront en tous cas très considérables.

Valais. — Un incendie a détruit jeudi matin une annexe servant de cuisine, de la maison Laga (ancien hôtel de Pierre-à-Voir), à Gottsfrey-Saxon. Le *Confédéré* cite à ce propos un trait de dévouement professionnel :

Le bureau de poste de Saxon est installé dans la maison Laga. Or, pendant que le feu faisait rage et menaçait de dévorer tout l'édifice, le buraliste postal, au lieu de se hâter de déménager son mobilier d'appartement, comme le faisaient les autres locataires,

théorie de la folie impulsive, s'acharnait à renouer les antécédents de l'accusé pour le démontrer responsable, croyant trouver un argument vainqueur chaque fois qu'il découvrait quelques traces de logique ou de bon sens dans les actes antérieurs du malheureux :

— Il vent la tête de ce misérable, disais-je avec animation... Et il l'aura, vous verrez qu'il l'aura... Ce qui le fera bien noter au Palais, où le juge d'instruction le plus habile n'est pas celui qui fait le plus de vérité et le plus de justice, mais le plus de condamnations... N'est-ce pas abominable?... Ne trouvez-vous pas que, chaque fois qu'on regarde d'un peu près l'organisation de notre société, ou a de folles envies de la voir tomber en poussière, tant elle est injuste et cruelle?...

Mme Audouin sourit :

— Oui, répondit-elle, je sais que vous êtes socialiste... Je me rappelle vos théories, vous savez, la première fois que je vous ai vu...

An fond, tout en cherchant à comprendre, elle ne m'approuvait pas et c'était aux victimes surtout qu'elle pensait, car elle ajouta :

— Je ne sais pas si la société est aussi mal organisée que vous le dites, mais c'est affreux qu'il y ait des êtres comme ce Porlezza, des fauves, des monstres...

— Sans doute, répondis-je, mais c'est affreux aussi qu'il y ait des enfants abandonnés, des pauvres, des vieillards sans ressources, des infirmes... La misère, la maladie, le malheur sous toutes ses formes, enfin, est aussi monstrueux que le crime... Et il nous entoure, et nous ne pouvons rien contre lui...

Elle réfléchit un instant et murmura, d'une voix qui donnait à sa phrase un sens de pitié profonde :

— Quand on pense à toutes les douleurs qui pleurent dans ce pauvre monde!...

— Oui, continuai-je, il y en a beaucoup... Et chacun de nous a les siennes à porter... Les existences qui ont l'air les plus heureuses ont souvent leur ver rougeur... On serait

s'est tenu constamment dans son bureau et chargeait sur la charrette postale, pour les mettre en lieu sûr, les lettres, plis chargés et autres pièces importantes qui s'y trouvaient, faisant ainsi passer avant les siens les intérêts du public et de la Confédération.

Neuchâtel. — Un triste accident est arrivé mercredi sur la montagne de Provence, à une fille de deux ans et demi : elle passa, on ne sait trop comment, dans la transmission d'une machine à battre le grain.

La pauvrette a eu une hanche luxée, une blessure profonde à la tête et de multiples plaies et contusions sur tout le corps. Malgré cela, le médecin de Travers qui la soigne aurait, dit-on, l'espoir de sauver la petite.

Genève. — Le Conseil d'Etat élu le 7 novembre s'est réuni hier après midi à trois heures en séance préliminaire, sous la présidence de son doyen, M. M. Vautier, qui avait obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Tous les élus ont répondu affirmativement à l'avis de la chancellerie leur demandant s'ils acceptaient leur nomination.

Le Conseil a procédé d'abord à l'élection de son bureau. M. Moïse Vautier a été appelé aux fonctions de président. Il refuse sa nomination. M. Gavard est alors nommé président et M. Vautier, vice-président.

Les divers départements de l'Etat ont été ensuite répartis comme suit :

- Finances : M. Fazy; intérim, M. Didier.
- Instruction publique : M. Gavard, intérim, M. Vincent.
- Justice et police : M. Didier, intérim, M. Vautier.
- Travaux publics : M. Richard, intérim, M. Fazy.
- Intérieur : M. Vincent, intérim, M. Gavard.
- Commerce et industrie : M. Thiébaud, intérim, M. Richard.
- Militaire : M. Vautier, intérim, M. Thiébaud.

ÉTRANGER

France. — D'après des renseignements donnés par le *Figaro*, la requête que l'avocat de M. Scheurer-Kestener remettra à M. Darlan dans une quinzaine de jours, tendrait à établir que la condamnation de Dreyfus n'a pas fait cesser les faits qui avaient motivé son procès. La surveillance exercée a fait écarter plusieurs personnalités suspectes, parmi lesquelles un officier qui a été rayé des cadres de l'armée, et qui serait le véritable auteur du fameux bordereau, sur lequel le conseil de guerre s'est basé pour condamner Dreyfus.

La *Liberté* a cru s'apercevoir que les renseignements publiés par le *Figaro* sur le vrai coupable de trahison pouvaient désigner un ancien officier d'artillerie du nom de Denis-Louis de Rougemont, actuellement domicilié à Paris, et l'a fait interviewer. M. de Rougemont a déclaré au rédacteur de la *Liberté* qu'il dédaignait ces viles dénonciations, mais qu'il verrait ce qu'il aurait à faire si M. Scheurer-Kestner précisait ses accusations.

Espagne. — L'évêque de Majorque qui a excommunié récemment le ministre des finances est mort subitement d'une maladie de cœur.

étonné, si l'on connaissait la vie de chaque homme, des pages noires qu'on y pourrait lire...

Inconsciemment, imprudemment, je cédaï à la tentation, si forte auprès de ces êtres faits pour compenser qui sont les femmes, de dire des choses sentimentales et tristes : nous avons besoin de leur pitié, elles sont toujours prêtes à la répandre. Mme Audouin était comme moi dans son rôle en déplaçant la question et en la ramenant des généralités à ma personne. Sans doute, un peu de curiosité se mêlait à son intérêt sympathique, et l'occasion lui parut bonne pour apprendre quelque chose de moi; car elle s'écria :

— Oh! je suis bien sûr que dans votre vie, à vous, il n'y a pas de ces pages noires!

C'est singulier que les hommes éprouvent toujours le besoin de parler d'eux-mêmes aux femmes qui les attirent, et qui, elles, savent si bien garder tout leur mystère!... Il me parut délicieux d'être compris, d'être plaint par elle, et je regrettai de n'avoir été le héros d'aucune histoire romanesque. Cependant, je ne désespérai pas de mériter sa sympathie, je lui répondis :

— C'est vrai, je n'ai pas eu beaucoup à me plaindre de la destinée... Pourtant, j'ai passé, moi aussi, par une dure école. Oh! rien de violent, rien de tragique, soyez tranquille!... Mais figurez-vous une jeunesse sans joie, sans gaieté, sans amour, dans une mansarde où la lampe brûle toute la nuit, parce qu'il faut travailler le jour à gagner son pain. Figurez-vous le sonci du lendemain... non pour soi seulement, mais pour ceux dont on a la charge, pour ceux qu'on aime.

Elle me regardait d'un air affectueux d'intérêt, une interrogation discrète dans les yeux.

(A suivre.)

— Une nou
45 maisons out

Etats-Unis.
cubains ont fa
dans la provinc
dynamite; 12 t

CAN

Conseil d
1897. — Le C
Marceline, à
sage-femme da
Il nomme M
de l'état civil
(Belfaux.)

Sujet à m
vieillard de 79
Conseil quelq
et la liberté de
ques. Comme c
s'appliquer à
ne saurons m
plaider pour

Il n'est pas un
n'éprouve une d
sentiment de la
Breitfeld ravag
couper les arbre
virois. L'admin
les ombrages de
comme du simpl
sainitaire de la
leur semble; ils
(rires) Un jour
Barne comment
d'arbres dans le
touche jamais
des objets d'art
but de procurer
la beauté du pa
destinées à pro

Univers
solennelle de
a été rehaus
prince-abbé

L'ordre de
avec sermon
Cordeliers, et
res. C'est da
charge a lu

Registr
syndicats d'
1^{er} décembre
vage à la Di

Les nouve
transmis à la
pour le 25 n
quer tous les
soit pour ch
données en
tant que pos

En outre,
en 1896, ch
tion de l'int
pendant l'an
bres des co
amélioration
la région d'
sirables et p
que.

Tribun
tribunal cri
pickpockets
les fêtes de
la sellette d
d'origine fr
lorsqu'il vin
leur de grat
parler, d'ag
e soit j'm
pays. Il s'a
roy, ailleu
française, t

Ses agiss
même form
parvenu à
évasion qui
tude à la B
l'homme ép
du matin, l
per encore

— Une nouvelle crue du Jalon s'est produite. 45 maisons ont été envahies par les eaux à Plasencia.

Etats-Unis. — On annonce que les insurgés cubains ont fait sauter un train près de Nuevitas, dans la province de Puerto-Principe, au moyen de la dynamite; 12 tués, 27 blessés.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — *Séance du 12 novembre 1897.* — Le Conseil autorise Mme Rime, Romaine-Marceline, à Gruyères, à exercer la profession de sage-femme dans le canton de Fribourg.

Il nomme M. Perriard, Armand, à Belfaux, officier de l'état civil du 11^e arrondissement de la Sarine (Belfaux.)

Sujet à méditer. — M. Frédéric Gendre, un vieillard de 79 ans, a prononcé vendredi au Grand Conseil quelques éloquents paroles pour le respect et la liberté des arbres ornant les promenades publiques. Comme ce qu'il a dit de Fribourg peut aussi bien s'appliquer à Bulle qu'à tant d'autres endroits, nous ne saurions mieux faire que de reproduire un si joli plaidoyer pour la liberté de végétation :

Il n'est pas un promeneur qui, allant de Fribourg à Marly, n'éprouve une douloureuse impression, pour peu qu'il ait le sentiment de la beauté du paysage, en voyant l'avenue du Breitfeld ravagée par la hache des bûcherons. On laisse couper les arbres magnifiques qui font le charme de nos environs. L'administration devrait veiller à ce qu'on respectât les ombrages de nos avenues, à ce qu'on ne les traite pas comme du simple bois d'exploitation. Ce serait une pratique salutaire de laisser les arbres pousser leurs rameaux où bon leur semble; ils s'y entendent mieux que les arboriculteurs (rires) Un jour, je demandais à des habitants de la ville de Bulle comment ils faisaient pour avoir de si beaux spécimens d'arbres dans leurs promenades. Ils me répondirent : On n'y touche jamais (rires) ! Je voudrais traiter les arbres comme des objets d'art et d'ornementation. Nos avenues ont pour but de procurer aux passants de l'ombre, de la fraîcheur et la beauté du paysage. On ne devrait pas les traiter en forêts destinées à produire du combustible.

Université. — Hier a eu lieu l'inauguration solennelle des cours universitaires. Cette cérémonie a été rehaussée par la présence de Mgr Deruz et du prince-abbé d'Einsiedeln.

L'ordre du jour comprenait un service religieux avec sermon, à 9 heures du matin, en l'église des Cordeliers, et une séance à la Grenette, à 10 1/2 heures. C'est dans cette séance que M. le recteur en charge a lu le discours inaugural d'usage.

Registres d'élevage de syndicats. — Les syndicats d'élevage présenteront, en 1897, pour le 1^{er} décembre au plus tard, tous leurs registres d'élevage à la Direction de l'intérieur pour examen.

Les nouveaux registres fédéraux d'élevage seront transmis à la Direction de l'intérieur pour examen, pour le 25 novembre au plus tard; ils devront indiquer tous les résultats de concours de l'année courante, soit pour chaque pièce : le nom et le signalement, les données en détail du pointage et du mesurage, et autant que possible les qualités productives.

En outre, pour le 1^{er} décembre, en 1897 comme en 1896, chaque syndicat devra présenter à la Direction de l'intérieur un court rapport sur son activité pendant l'année courante, avec indication des membres des comités. Dans ce rapport, on indiquera les améliorations produites, les obstacles rencontrés dans la région d'élevage du syndicat, les modifications désirables et pouvant occasionner un progrès quelconque.

Tribunaux. — Mardi s'est déroulé devant le tribunal criminel de la Sarine le débat de l'affaire des pickpockets qui ont commis leurs exploits pendant les fêtes de Canisius. Huit accusés étaient assis sur la sellette des prévenus. Le chef de la bande, qui est d'origine française et sortait des prisons de Lausanne lorsqu'il vint à Fribourg, est le véritable type du voleur de grand style. Sa manière de se présenter, de parler, d'agir, révèle l'escroc le plus consommé qui se soit jamais présenté devant la justice de notre pays. Il s'appelait, ici, Eugène Lipps, là, Joseph Leroy, ailleurs, Noël Gleizal. Tantôt il est d'origine française, tantôt d'origine italienne.

Ses agissements, ses exploits et son arrestation même forment une véritable odyssée. Il est même parvenu à s'esquiver des Augustins au moyen d'une évasion qui a quelque ressemblance avec celle de Latude à la Bastille. Repris à la suite d'une chasse à l'homme épique dans les rues de Fribourg à 3 heures du matin, il tentait, quelques jours après, de s'échapper encore, cette fois-ci en perçant le plancher, tan-

dis que la première fois il avait passé par le plafond de sa cellule.

Ce dangereux voleur a soustrait des objets et de l'argent dans un hôtel de Fribourg, une somme de 200 fr. dans une pension ouvrière, une bicyclette qu'il a réussi à se faire remettre en donnant comme références une maison très connue de la ville de Berne; il s'est emparé d'un revolver, sans compter tout le reste.

Ses sept complices ont à leur charge une série de larcins. Le jugement sera rendu aujourd'hui.

Condamnation. — La cour d'assises du 3^{me} ressort, siégeant à Tavel, a condamné à 2 ans de réclusion, Regina Schaffer, pour crime d'infanticide.

La même cour d'assises a condamné à 20 ans de travaux forcés une nommée Marie Brulhardt, à Ubersdorf, accusée d'avoir étranglé sa belle-mère. Le fils de la victime, renvoyé devant le tribunal comme complice, a été acquitté.

Foire d'Estavayer du 28 novembre : 280 bêtes à cornes, 230 porcs, 15 moutons, 10 chèvres.

Les vaches laitières et les belles génisses se vendaient de 450 à 550 fr., les porcs de 4 à 10 semaines de 40 à 50 fr. la paire, ceux de 5 à 6 mois de 90 à 120 fr. la paire.

N. B. La foire de décembre tombant sur le 8 est, à cause de la fête, renvoyée au 15.

GRUYÈRE

Patinage. — L'assemblée annoncée dans notre dernier numéro par un communiqué relatif au patinage a été très fréquentée. De nombreux citoyens ont pris la parole soit sur l'étendue des droits que le consortium des Marais s'attribue, soit sur les diverses propositions qui ont été présentées à l'assemblée.

En dernier lieu, sur une proposition de M. le Dr Perroulaz, appuyée par M. le Dr Pégaitaz, il a été décidé de prier l'autorité communale et, par elle, au besoin, l'autorité cantonale d'intervenir, étant donné, affirment ces messieurs, qu'il y a là une question d'utilité publique et que le patinage est une distraction saine et hygiénique, pouvant suppléer très opportunément à l'obligatoire exercice qui nous a été seul procuré jusqu'à ce jour, de passer les dimanches à avaler un liquide mêlé de fumée, tout en tapant des rois de trêfle à démolir les tables des cafés, exercice dont d'ailleurs une moitié seule de la population ose et peut profiter.

Aujourd'hui, on nous annonce que le conseil communal agit dans un sens favorable. Nous voulons l'espérer, en dépit des bâtons l'on pourrait tenter encore de jeter dans ses roues.

Vélos et accidents. — Les vélocipédistes sont trop nombreux aujourd'hui pour que nous osions entreprendre de leur chercher chicane. Toutefois, ce que l'on pourrait exiger d'eux, c'est de vouloir bien user de prudence et se souvenir qu'ils n'ont pas le droit de se moquer du public en passant outre aux précautions les plus élémentaires.

Hier, dans la soirée, un bien fâcheux accident est arrivé à M. de Vevey, fabricant d'eaux gazeuses. Revenant de Vaulruz avec une voiture chargée de caisses et paniers, il allait contourner l'angle droit formé par la route vers la place du village de Vuadens quand un vélo, arrivant sans lanterne et surtout sans précaution, apparut subitement, effrayant le cheval qui, se jetant de côté, renversa la voiture. M. de Vevey, projeté à terre parmi toute la cargaison, a été relevé avec une jambe fracturée.

VARIETES

Le testament d'un milliardaire. — Le testament de M. Georges Pullmann vient d'être ouvert; le riche constructeur des wagons-palais laisse à sa veuve sa résidence et une somme de 6,250,000 fr.; à chacune de ses deux filles, Mmes Frank Carolan et Frank Lowden, 11,250,000 fr. Quant à ses deux fils, George et Saager Pullmann, ils sont presque déshérités, car il n'assigne à chacun pour tout héritage qu'une pension annuelle de 15,000 fr. Plusieurs pages du testament sont consacrées à l'exposé des raisons qui motivent cette détermination sévère. Un des paragraphes est ainsi conçu :

« Vu que ni l'un ni l'autre de mes fils n'a montré cette conscience de la responsabilité, qu'à mon avis il est nécessaire de posséder pour faire un usage rai-

sonnable de vastes propriétés et de sommes d'argent considérables, je suis contraint, à mon grand regret, comme je le leur ai déclaré explicitement, de limiter mes dispositions testamentaires à leur égard à des dépôts ne produisant que juste le revenu que je considère comme raisonnable pour assurer leur subsistance. »

La dépêche de Chicago qui transmet ces dispositions au *Herald* paraît les trouver bien dures pour les deux jeunes gens, car elle ajoute qu'ils ne sont pas plus mal doués que beaucoup de fils de famille qui n'ont pas de conseils judiciaires et auxquels leurs pères n'hésitent pas à laisser leur fortune. Sans doute, M. Pullmann, qui était un des types les plus caractéristiques de cette génération énergique et entreprenante qui a édifié les grandes fortunes américaines, a jugé indigne de posséder sa fortune des héritiers qui se contentaient d'être comme tant d'autres les « fils à papa ». Ce testament éclaire d'un jour curieux la psychologie des millionnaires américains.

On se souvient que récemment le rigide Jay Gould lui-même laissait à son fils aîné, en dehors de son droit dans la succession, une part d'héritage de 25 millions, mais seulement à titre d'honoraires pour les services qu'il lui avait rendus pendant treize ans dans la gestion de ses vastes chemins de fer.

Blaguefort procureur général. — L'avocat Blaguefort dont l'Europe a dû méconnaître la valeur est, paraît-il, devenu procureur général en Chine, car voici précisément un jugement qui semblerait s'être inspiré point pour point de sa méthode de plaider et de sa théorie de déduction.

Il s'agit d'une des « causes célèbres » les plus retentissantes de la Chine. L'affaire date de 1893. Deux frères travaillaient ensemble. L'aîné réprimanda le cadet sur sa mollesse. A ces observations, le cadet répondit par des railleries. La dispute se changea en querelle et, à un moment donné, l'aîné qui avait, faut-il croire, le caractère vif, ramassa une hache qui traîna à terre et l'envoya à la tête de son frère.

Celui-ci, en se baissant prestement, évita le coup. Mais, par malheur, la hache, lancée loin, alla frapper la mère des deux jeunes gens, et elle avait été envoyée avec une telle vigueur qu'elle tua net la pauvre femme.

L'événement jeta la famille dans la stupeur. On décida de tenir secret ce fatal accident. On déclara que la mère était morte de maladie.

Cependant, malgré ces précautions, la justice intervint, fit une enquête minutieuse et reconstitua la vérité.

Les faits bien établis, il n'y avait plus qu'à punir. Or, qui pensez-vous qu'on frappa d'un châtement?

Ce fut le plus jeune frère, parce que, en baissant la tête pour éviter le coup, il avait causé la mort de sa mère.

L'opinion s'était émue, le cas lui paraissant intéressant par sa subtilité. Elle trouva finalement, que les juges avaient bien jugé, et le pauvre diable qui, à notre sens, avait obéi à l'instinct de conservation en se garant fut envoyé au supplice sans que personne s'avisât de le plaindre!

C'était pour les Chinois la parfaite équité.

BIBLIOGRAPHIE

Le Jeune Citoyen. — Ce journal, destiné aux jeunes gens en vue de leur préparation pour les examens de recrues, vient de paraître. Il forme un charmant volume de 152 pages, joliment illustré, avec cartes coloriées des cantons dans le texte.

La matière qu'il traite se rapporte tout entière au programme à parcourir pour une préparation sérieuse aux examens de recrues : morales de lecture, problèmes d'arithmétique, sujets de composition, géographie, histoire, etc... Rien n'a été négligé et toutes les parties sont soignées de façon à satisfaire complètement les abonnés.

Au reste, le *Jeune Citoyen* vient d'être adopté ou recommandé spécialement par plusieurs cantons comme manuel pour l'école complémentaire.

Nous nous permettons donc de recommander cette publication à tous ceux qui ont à se préparer pour les examens de recrues. Ils ne regretteront jamais les instants passés à compléter leur instruction par le moyen de ce petit journal, dont le prix si modique de 1 fr. est à la portée de toutes les bourses. Les jeunes gens auxquels il est destiné seront heureux d'avoir sur leur carnet militaire de bonnes notes. Il arrive presque toujours aujourd'hui qu'un jeune homme qui recherche une place quelconque doit présenter son carnet militaire, car on tient grand compte des notes pédagogiques qu'il renferme. C'est un genre de renseignements qui a, pour beaucoup de personnes, une très grande importance. — S'adresser à l'administration, Martheray, 5 B, à Lausanne.

Pour la rédaction : LOUIS COURTHON.

Abonnements à LA GRUYÈRE :

SUISSE		ÉTRANGER	
1 an . . .	Fr. 4 50	1 an . . .	Fr. 9 —
6 mois . . .	» 2 50	6 mois . . .	» 5 —

